



## ÉDITO

### Aéroport Nantes-Atlantique : un nouveau paradigme à prendre en compte

Suite au renoncement du transfert de l'aéroport Nantes Atlantique à Notre-Dame-des-Landes, l'Etat a lancé deux enquêtes publiques. L'une sur la mise en place d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement obligatoire pour les aéroports accueillant plus de 50.000 mouvements annuels et l'autre concernant le projet d'arrêté portant restrictions d'exploitation avec notamment la mise en place d'un couvre-feu entre minuit et 6 h.

Ces deux enquêtes publiques sont abordées dans un contexte particulièrement indécis avec d'une part, une chute drastique du trafic à Nantes comme partout dans le monde, et d'autre part une attente forte des populations riveraines que l'Etat tienne sa promesse de « compensations exemplaires » suite à sa décision de réaménager Nantes-Atlantique.

Toutefois, si la crise a offert un certain répit aux riverains, la chute du trafic a eu plusieurs conséquences dommageables dont celles de diminuer de facto les taxes sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) payées par les compagnies et devant abonder l'indemnisation des riverains.

La situation à gérer est donc celle d'un financement des mesures pour les riverains en deçà des engagements alors même que les professionnels tablent sur un retour du trafic au niveau d'avant crise autour de 2024-2025, corrélié à la mise en place d'un pass sanitaire. Une situation qui reste incertaine d'autant plus qu'un nouveau concessionnaire doit être désigné en 2022 et qu'une nouvelle enquête publique aura lieu ensuite sur le nouveau Plan d'Exposition au Bruit lié au réaligement des trajectoires aériennes qui impacteront davantage le centre-ville de Nantes.

Dans ce contexte très particulier, la contribution que propose le CESER se veut avant tout pragmatique, comme l'était celle produite en 2019 au moment de la concertation publique sur le réaménagement. Elle tient compte bien évidemment des engagements qu'a pris l'Etat le 17 janvier 2018 mais aussi des besoins de mobilités aériennes des habitants du Grand Ouest. Ce besoin ne peut d'ailleurs être totalement décorrélé d'un autre projet : le contournement sud de Paris permettant de relier l'aéroport d'Orly via la future gare de Pont de Rungis. Ce projet inscrit dans le contrat d'avenir entre l'Etat et les Pays de la Loire est également essentiel car il pourra constituer un complément et un relais indispensable aux contraintes indéniables inhérentes à l'environnement de Nantes-Atlantique. Là aussi la réponse de l'Etat doit être à la hauteur des enjeux pour les Pays de la Loire et tout le Grand Ouest.

Jacques Bodreau,  
Président du CESER

## DEUX CONSULTATIONS PUBLIQUES RELANCENT LE DÉBAT SUR L'AÉROPORT NANTES ATLANTIQUE

**Le CESER contribue une nouvelle fois au débat, en élaborant deux contributions sur l'aéroport Nantes Atlantique. Ces consultations locales concernent la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour la période 2020-2024, et la restriction d'exploitation de la plateforme aéroportuaire entre minuit et 6 h. A cette occasion, le CESER réactualise sa contribution de 2019 "Quel aéroport pour répondre aux besoins du Grand Ouest ?"**

### UN IMPÉRATIF : DIMINUER ET COMPENSER LES NUISANCES

De récentes études\* confirment les effets néfastes du bruit sur la santé, en particulier sur les systèmes endocriniens et cardiovasculaires, avec dans certains cas des surmortalités constatées dans les populations exposées. Dans ce contexte, le CESER regrette que le projet de PPBE ne se fixe pas pour objectif la diminution des nuisances pour tous les riverains. Il déplore également la date tardive (2022) de démarrage prévu des travaux et de financement du réaménagement de l'aéroport (allongement de la piste, installation de l'ILS). Le plan d'exposition au bruit ne pourra être défini avant 2023 car il est dépendant des décisions en matière de trajectoire d'approche et de modification de la piste.

Cependant, le CESER souligne que la réduction du bruit et d'émissions de polluants passe aussi par le progrès technologique, générateur de performances des avions. Ainsi, **il souhaite que l'Etat introduise une modulation de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) selon les performances acoustiques des aéronefs.** Pour lui, Nantes Atlantique doit être précurseur sur ces innovations en incitant au renouvellement des flottes, tant par l'enjeu que représente le réaménagement aéroportuaire à proximité de l'agglomération que par l'ancrage territorial de la filière aéronautique portée par Airbus.

Par ailleurs, les travaux d'insonorisation des habitats et des collectivités riveraines financés par la TNSA, versée par les compagnies aériennes, est en forte baisse. Pour le CESER, la nécessité du soutien financier complémentaire de l'Etat est donc accentuée par la crise. En outre, il considère qu'il appartient aux collectivités d'anticiper le risque de délaissement et de prévoir la reconversion des espaces libérés.

### INSTAURATION D'UN COUVRE-FEU ENTRE MINUIT ET SIX HEURES

Le CESER considère qu'au vu des conséquences en matière d'emplois et d'activité économique, l'adoption d'un couvre-feu limité aux vols programmés est un **compromis raisonnable**. En effet, la possibilité de retour des avions sur leur base est une nécessité pour les compagnies et pour les passagers, en cas de retard de vols et doit être plus clairement affirmé dans l'arrêté. Le couvre-feu est aussi une mesure propice à garantir au maximum la tranquillité des riverains sur une plage horaire nocturne.

Enfin, pour le CESER, le couvre-feu devra concerner l'ensemble des vols y compris les vols non commerciaux. En outre, la société civile organisée souligne l'importance de conserver une attractivité pour les compagnies basées à Nantes Atlantique, et l'impératif de répondre aux besoins de dessertes aériennes du territoire.

\* "Etude Discussion sur les Effets du Bruit des Aéronefs Touchant la Santé", Rapport AST-anses

Lire la contribution sur  
[www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)



### TÉMOIGNAGE PATRICE POLLONO, Rapporteur du groupe de travail transversal

#### Un aéroport accessible pour répondre aux besoins du Grand Ouest

Une desserte attractive en transport collectif est indispensable, alors que le nombre de voyageurs devrait sur le moyen terme augmenter.

Elle est nécessaire d'un point de vue environnemental pour limiter l'usage de l'automobile, générateur d'une part importante de la pollution atmosphérique sur le site, d'un point de vue pratique pour les usagers de l'infrastructure, en leur permettant de laisser leur véhicule à leur domicile, mais également d'un point de vue de sécurité.

A l'horizon 2030, le secteur de l'aéroport devrait être desservi par une halte ferroviaire sur la ligne existante Nantes-Pornic-Saint-Gilles-Croix-de-Vie, ainsi que par un bus à haut niveau de service. Cette halte devrait permettre de rejoindre la gare de Nantes en 13 minutes avec une fréquence de 30 minutes.

Néanmoins, le CESER regrette l'éloignement de la halte et de l'aérogare, ce qui nécessitera la mise en place d'une navette. Il regrette également le délai nécessaire pour la réalisation de l'infrastructure.

#### AÉROPORT NANTES ATLANTIQUE EN CHIFFRES

**+53%** de passagers (entre 2016 et 2019)\*  
Source : Union des Aéroports Français

**+25%** de vols commerciaux (entre 2016 et 2019)\*  
Source : Union des Aéroports Français

**64 000** mouvements d'avions en 2019

**18 300** emplois (directs et induits)\*\*

**1 280 M€** de retombées économiques de l'aéroport sur le territoire\*\*

\* Source : Union des Aéroports Français  
\*\* Source : Résumé non technique du projet d'arrêté du couvre-feu de l'aéroport Nantes Atlantique



# CRISE COVID ET APRÈS ?



**TÉMOIGNAGE**  
**ALAIN DURAND,**  
 Président de la commission  
 « Finances-Prospective »,  
 pilote de la contribution

## Quelles sont les tenants et les aboutissants de ce rapport ?

En mai 2020, la Présidente de Région a saisi le CESER pour contribuer à l'élaboration d'un plan de relance. Le CESER a répondu, dans l'urgence, en concentrant ses propositions sur les actions pour lesquelles la Région pouvait intervenir rapidement et directement. Dans le prolongement de cette contribution, le CESER a décidé de mener une vision exploratoire

portant sur les mutations économiques, sociétales, environnementales induites par la crise sanitaire et sociale. Afin de répondre à ces trois défis, les conseillères et conseillers du CESER ont travaillé parallèlement au sein de trois ateliers thématiques. Ils proposent des recommandations pour faire face à ces défis et permettre une transformation positive de nos territoires au bénéfice de ses habitants.



**TÉMOIGNAGES**  
**MICHELLE BUREAU ET ANTOINE CHARLOT,**  
 Co-Rapporteurs de l'atelier « Les mutations économiques, sociétales, environnementales »

In fine, le CESER a identifié huit mutations sur lesquelles agir en priorité : l'explosion urbaine, l'explosion des données numériques, l'accélération des changements climatiques, l'accélération des évolutions liées aux métiers et aux nouvelles formes de travail, la hausse des inégalités, l'explosion des dettes, la surabondance et l'immédiateté des informations, la propagation de nouveaux virus chez l'humain.

## AGIR POUR NE PAS SUBIR !

Les relations que nous entretenons « sur et avec la planète » sont réinterrogées par la crise sanitaire actuelle. A l'échelle de la région Pays de la Loire comme au niveau mondial, il est aujourd'hui nécessaire de s'interroger et d'anticiper les transformations à venir.

## Quelle a été votre approche méthodologique ?

La démarche s'est organisée autour d'un travail d'identification des mutations mondiales qui a conduit à un classement par ordre d'importance de 55 mutations, pour le CESER. Elles appartiennent chacune à huit domaines tels que l'économie, la santé ou la technologie. Parmi ces mutations, on trouve par exemple la baisse de la natalité, l'émergence d'une citoyenneté écologique ou encore l'évolution du rôle de l'Etat (Cf. La matrice de matérialité des mutations prioritaires).

Dans un deuxième temps, une hiérarchisation des mutations a été opérée. L'accélération des changements climatiques, la perte de confiance dans les institutions, l'explosion des dettes ou encore la hausse des inégalités font parties des 10 mutations classées comme prioritaires. Puis, l'atelier a analysé le degré d'influence que peut avoir une mutation sur les autres. Il en ressort que la mutation la plus influente est l'intensification de la mondialisation.

Puis, nous avons souhaité interroger des chefs d'entreprise, dirigeants d'association, citoyens, militants associatifs et syndicaux, établissements d'enseignement et de recherche... L'idée était d'avoir une analyse approfondie et de croiser la perception du CESER sur les mutations identifiées avec celle des acteurs du territoire et de recueillir leurs observations au quotidien et dans les années qui viennent. Cette enquête, réalisée auprès des 560 ligériens met en avant la perte de confiance dans les institutions, la hausse des inégalités et la surabondance et l'immédiateté de l'information.

## EXEMPLES DE PRÉCONISATIONS

### Adopter une attitude proactive

L'objectif est d'assurer une veille prospective sur les différentes mutations (mondiales, locales) en essayant d'appréhender la probabilité de survenue d'un événement et ses impacts potentiels pour les Pays de la Loire. A cette fin, le CESER invite la Région à cartographier ses flux (matières premières, nourriture, personnes...), ses équipements ainsi que les différents systèmes qui interagissent sur le territoire (sanitaires, éducatifs, culturels, sociaux, économiques, naturels...) pour en mesurer la robustesse et le degré d'essentialité à nos vies et au bon fonctionnement de la société. Pour le CESER, cette démarche prospective doit également guider l'action du Conseil régional et ses investissements sur le long terme.

### Permettre à chacun d'appréhender le futur

Le CESER préconise d'investir le champ de l'éducation, formelle et non formelle. En effet, le niveau de connaissances des acteurs semble bien en-deçà des besoins réels, y compris sur les secteurs les plus exposés aux mutations. Ainsi, le CESER propose à la Région de développer des actions de prévention sur les principales mutations qui affectent ou risquent d'affecter le territoire dans les prochaines années.

### Dessiner un nouveau référentiel de l'action publique

Il sous-entend un certain nombre de principes : la diversité (principe indispensable dans les domaines de l'énergie, la solidarité, la transversalité, la sobriété, la souveraineté sur des secteurs stratégiques (alimentation, santé, énergie...), la durabilité, et l'évaluation.

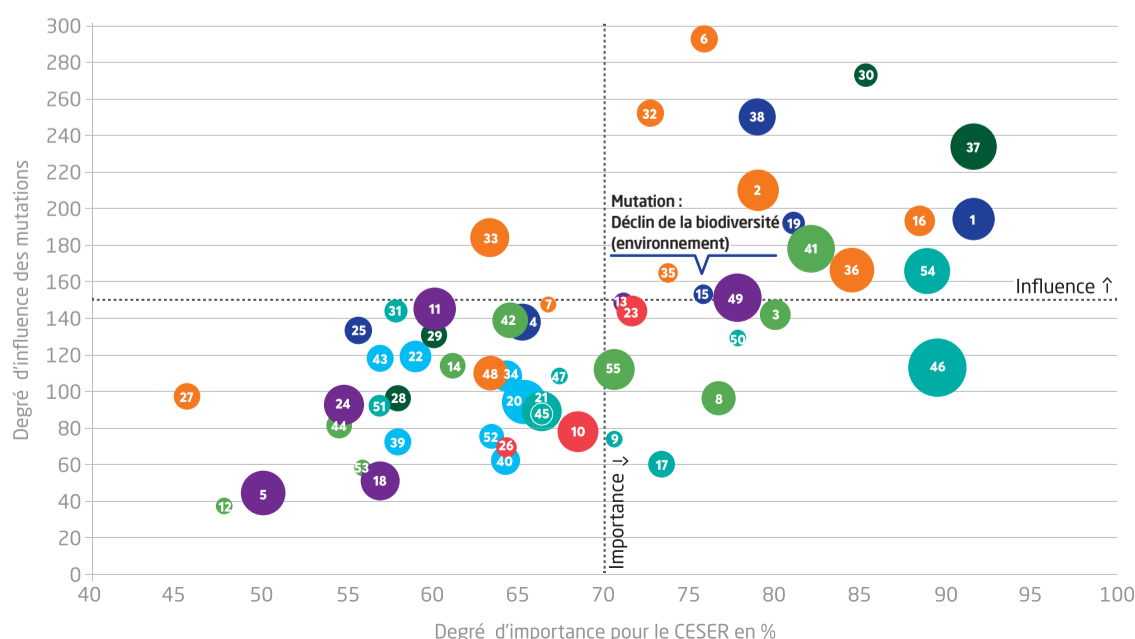
## IDENTIFICATION DES MUTATIONS MONDIALES

1	Accélération des changements climatiques
2	Accélération des évolutions liées aux métiers et aux nouvelles formes du travail
3	Accélération des flux migratoires
4	Accélération des projets de transition écologique
5	Accélération du e-santé
6	Accentuation de la mondialisation/globalisation
7	Accroissement des besoins en capitaux
8	Affaiblissement du collectif
9	Affaiblissement du multilatéralisme
10	Apparition nette d'un modèle agricole éco-responsable
11	Augmentation des maladies de civilisation
12	Baisse de la natalité
13	Changements profonds du rapport espace-temps
14	Croissance démographique soutenue mais différenciée
15	Déclin de la biodiversité
16	Décorrélacion entre l'économie réelle et la finance
17	Défiance vis-à-vis des experts
18	Dégradation de la santé mentale
19	Dégradation des ressources naturelles
20	Demande accrue pour les pratiques de loisirs et de tourisme
21	Demande de plus en plus grande de transparence
22	Développement de nouvelles pratiques touristiques
23	Domination persistante d'un modèle agricole globalisé et industrialisé
24	Émergence d'une approche globale et préventive de la santé
25	Émergence d'une citoyenneté écologique
26	Émergence de la production agricole à des fins énergétiques
27	Émergence de modèles économiques sobres
28	Émergence de solutions de mobilités partagées, décarbonnées et actives
29	Émergence de questionnements sur les mobilités
30	Essor des technologies
31	Évolution de l'intérêt général
32	Évolution de la demande des consommateurs sur plusieurs paramètres

33	Évolution de la place du travail dans la vie des personnes
34	Évolution des comportements touristiques
35	Évolution du rôle des États
36	Explosion des dettes
37	Explosion des données numériques
38	Explosion urbaine
39	Forte démocratisation, en terme d'accessibilité et de propositions artistiques, culturelles et de loisirs
40	Forte ubérisation des activités touristiques
41	Hausse des inégalités
42	Insécurité grandissante
43	Intensification de la culture de masse
44	Nouvelles formes de solidarité

45	Perte de confiance dans les corps intermédiaires
46	Perte de confiance dans les institutions
47	Plus forte visibilité des revendications sur le respect des droits humains
48	Prise de conscience de la très forte inter-dépendance, et la forte dépendance de certains pays
49	Propagation chez l'humain de nouveaux virus
50	Ré-émergence des communs
51	Recomposition des zones d'influences géopolitiques
52	Reconnaissance et appropriation du patrimoine "vivant"
53	Stagnation de l'espérance de vie en bonne santé
54	Surabondance et immédiateté des informations
55	Viellissement de la population

## MATRICE DES MATÉRIALITÉS DES MUTATIONS PRIORITAIRES



Plus la mutation est située en haut du graphique, plus elle a d'influence sur les autres mutations. Plus la mutation est située à droite, plus elle est importante du point de vue du CESER. Plus la taille du cercle est gros, plus elle est importante pour les acteurs du territoire.

- Environnement
- Économie / travail
- Social
- Santé
- Gouvernance / sociétal
- Agriculture
- Culture / loisirs
- Technologie



### TÉMOIGNAGE

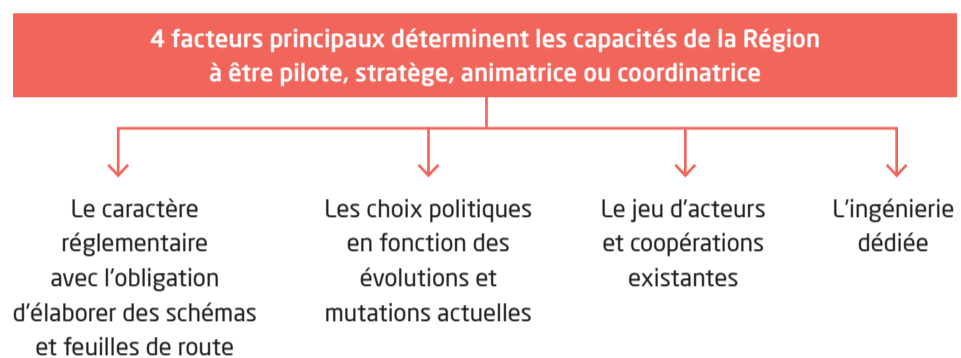
**PAUL CLOUTOUR,**  
Rapporteur de l'atelier « Gouvernance régionale et infrarégionale »

#### Région stratège, Région animatrice, Région coordinatrice

Notre proposition vise à interroger et approfondir les modes de gouvernance actuellement en vigueur sur notre région, au niveau régional et infrarégional. Cette réflexion pose les questions des relations entre l'Etat, la Région, les Départements, les EPCI\* et les communes, et aussi la place des autres acteurs et de la société civile. Elle renvoie aussi au rôle de la Région comme acteur central dans la gouvernance de nos territoires.

#### Sur quoi la Région peut-elle exercer une gouvernance ?

Il y a quatre maillons de la gouvernance régionale : la stratégie (co-produite avec les EPCI\*), les coopérations, la contractualisation, l'instance de concertation et de suivi.



La Région peut exercer une gouvernance dans des domaines définis et cadrés par la loi et le règlement : développement économique, mobilités, formation professionnelle et emploi, aménagement du territoire. Pour ces compétences, la Région doit élaborer des schémas thématiques. **Pour le CESER, il s'agit de consolider et d'améliorer la gouvernance, notamment dans les relations avec les territoires et les intercommunalités.**

En revanche, d'autres domaines sont moins cadrés et plus flous comme celui du tourisme pour lequel il n'y a pas de pilote et une forte concurrence entre les territoires. Le secteur de la culture est quant à lui hétérogène et diversifié et sans pilotage unique. Dans ces domaines, le CESER propose à la Région de reconsidérer les modalités de la gouvernance, et de mieux définir les rôles avec l'Etat et les collectivités locales. Enfin, le CESER invite la collectivité régionale à prendre en compte les mutations nouvelles.

\* Établissement Public de Coopération Intercommunale

#### DOMAINES MOINS BIEN CADRÉS ET FLOUS

TOURISME	CULTURE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur défini par une forte concurrence entre les territoires</li> <li>Grande diversité entre les départements, et les communes (cas du littoral Atlantique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur extrêmement hétérogène et diversifié</li> <li>Schémas pluriannuels = allocation de moyens mais pas d'actions réelles sur les orientations optimales</li> </ul>

#### Quelle gouvernance pourrait répondre aux mutations nouvelles ?

La première hypothèse pourrait être d'inscrire le traitement de ces mutations dans le champ des compétences de la Région. Le changement climatique et le déclin de la biodiversité pourraient faire l'objet d'un traitement transversal sur plusieurs compétences, et de demandes d'inscription systématique dans la politique contractuelle. L'explosion urbaine pourrait aussi être traitée dans les compétences d'aménagement du territoire et des mobilités. La seconde hypothèse s'appliquerait à des mutations qui ne peuvent pas s'inscrire dans les compétences actuelles régionales, en raison notamment de leur caractère global (par exemple l'accroissement de la mondialisation). Dans ce cas, soit la Région s'estime incompétente et ne se saisit pas des mutations, soit **elle les prend en compte et organise une réflexion avec les autres acteurs concernés.** Cette dernière option est souhaitée par le CESER.

#### EXEMPLES DE PRÉCONISATIONS

Le CESER invite la Région à reconsidérer la gouvernance régionale, l'évolution des compétences, la structuration de ses politiques publiques en :

- Prenant en compte les grandes mutations qui s'annoncent en regardant si les réponses peuvent se traduire dans les politiques actuelles.
- S'appuyant sur le dispositif législatif et réglementaire, en confortant et en approfondissant les modes de gouvernance des grandes politiques publiques désormais bien structurées (les mobilités, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire par exemple) avec une meilleure prise en compte du niveau infrarégional.
- Reconsidérant sa gouvernance dans les domaines moins cadrés (le tourisme, la culture, la jeunesse...).
- Revisitant la gouvernance du secteur de la santé sans remettre en cause le pilotage de cette compétence par l'Etat.



### TÉMOIGNAGE

**ERIC GIRARDEAU,**  
Rapporteur de l'atelier « Crise Covid et évolution des compétences : quel impact sur le budget de la Région ? »

#### Des pistes financières pour accompagner les défis et les mutations

Les crises économiques et sociales induites par la crise sanitaire ont impacté fortement l'équilibre budgétaire de la Région. En outre, des évolutions sont annoncées dans le périmètre des compétences des Régions avec une réforme de l'organisation des territoires. Deux projets sont actuellement en discussion : le droit à l'expérimentation et le projet de loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification) mais les Régions sembleraient peu concernées. De leur côté, elles revendiquent de nouvelles compétences : la compétence sur le domaine de la santé par Régions de France, et l'expérimentation de la compétence sur la formation professionnelle de Pôle emploi par la Région des Pays de la Loire.

Lire le rapport sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)



#### EXEMPLES DE PRÉCONISATIONS

**Les recettes à la main de la Région : la fiscalité, les différentes politiques tarifaires**  
Pour l'année 2020, elles s'élèvent à 288,5 M€ et représentent 18,5 % des recettes régionales. Ainsi, la Région peut agir sur ces recettes (lobbying ou politique tarifaire en lien avec sa politique d'accompagnement des ligériens) qui représentent près de 30 % des recettes totales.

#### La dette de la Région : sa physionomie, est-elle optimisable ?

Si l'on compare le taux moyen 2019 avec les autres régions, avec un taux moyen de 1,59 % les Pays de la Loire arrive en cinquième position. Dans le contexte de taux bas actuel et d'augmentation des investissements, l'optimisation des conditions financières de la dette est un enjeu important.

#### Autres initiatives envisageables

- Mobiliser une partie de l'épargne accumulée en raison de la crise sanitaire, au profit des fonds propres des entreprises et des projets structurants pour le territoire. En effet, en France, les particuliers ont accumulé près de 200 Md€ d'épargne dont près de 10 Md€ en Pays de la Loire.
- Les fonds européens constituent une opportunité de financement pour les projets du territoire et représentent un levier de soutien à l'investissement local pour accompagner les mutations.
- Le Fonds territorial Résilience lancé par la Région des Pays de Loire avec l'appui de la Banque des territoires et en partenariat avec d'autres collectivités locales qui viennent l'abonder (Départements, EPCI), est un dispositif qui permet de mobiliser différentes ressources. C'est un exemple de mutualisation à dupliquer.

En outre, lors du Grand débat initié en 2019, le CESER avait formulé des propositions en matière de fiscalité tournées vers un nouvel acte de décentralisation : simplifier et rendre plus juste la fiscalité locale, garantir le financement de l'action des collectivités locales, renforcer l'équité et la solidarité entre les territoires via le renforcement des mécanismes de péréquation...



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CESER DE L'ATLANTIQUE

## Une Ambition Atlantique renouvelée

Le 18 juin dernier, l'assemblée générale des CESER de l'Atlantique était réunie autour de son Bureau, présidé par Jacques Bodreau, Président du CESER des Pays de la Loire rejoint par Emmanuelle Fourneyron, Trésorière et Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine ; des Vice-Présidents Jean-Luc Léger, Président du CESER de Normandie et Patrick Caré, Président du CESER de Bretagne.

Le Bureau a profité de cette assemblée générale qui a accueilli de nouveaux membres et à un moment où l'association élabore sa feuille de route, pour prendre le temps de se remémorer les fondements de cette coopération et observer son évolution dans le temps.

À cette occasion, Yves Morvan - Président du CESER Bretagne de 1992 à 2004, Alain Mustière - Président du CESER des Pays de la Loire de 2001 à 2010 et Pierre Guénant - Président du CESER de Poitou-Charentes de 2004 à 2010 ont témoigné de leur expérience afin de nourrir les débats de l'assemblée.

## Quatre CESER engagés dans la coopération interrégionale

Certes, les quatre régions ont leurs propres spécificités. Mais elles partagent des problématiques communes du fait de leur géographie en périphérie de l'Europe et des enjeux qu'elles doivent appréhender comme par exemple : les conséquences socio-économiques du Brexit et de la crise liée à la Covid-19, les enjeux de développement des filières de l'économie maritime, la pression foncière sur le littoral, l'artificialisation des sols, les inégalités territoriales et plus largement le réchauffement climatique et ses conséquences sur la biodiversité, etc. Ces dynamiques de développement ont fait l'objet d'une récente étude dont les conclusions invitent à un renforcement des synergies et des coopérations interrégionales pour tirer parti de ces dynamiques, réduire les risques et saisir les opportunités.



Jacques Bodreau, Président des CESER de l'Atlantique et du CESER des Pays de la Loire, Amandine Rouveyrol, Secrétaire générale des CESER de l'Atlantique

À l'heure où les régions se concurrencent et jouent peu la carte du collectif, les CESER de l'Atlantique ont fait le choix de coopérer et de valoriser leurs atouts communs pour répondre aux défis qui s'imposent sur leurs territoires et peser au niveau européen notamment dans le cadre du Brexit. Ainsi, plus que jamais convaincus de la nécessité de développer la coopération interrégionale, les quatre CESER s'engagent à poursuivre leurs travaux d'alerte et de prospective pour affirmer des priorités de développement pour leurs régions et porter loin l'ambition atlantique qui les anime depuis plus de trente ans.

Pour en savoir plus sur la genèse, les objectifs, les enjeux des CESER de l'Atlantique : [www.youtube.com](http://www.youtube.com)

Pour en savoir plus sur les études des CESER de l'Atlantique : [ceser.paysdelaloire.fr/liste-ceser-atlantique](http://ceser.paysdelaloire.fr/liste-ceser-atlantique)



# RÉSEAU TRANSNATIONAL ATLANTIQUE

## « VERS UNE RÉVISION DU RTE-T POUR L'ESPACE ATLANTIQUE »

Le Réseau Transnational Atlantique (RTA), regroupe les CESER de Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, et les CES (Conseil Economique Social) du Pays basque, de la Galice, des Canaries, de l'Andalousie, de l'Estrémadure, de la Castille-et-Léon et le Forum Oceano (Portugal). Le RTA développe des coopérations et des actions communes pour répondre aux enjeux spécifiques au développement de la façade atlantique européenne.

### Une coopération à l'échelle européenne pour peser au plan européen

Les évolutions des futures politiques européennes de transports vont impacter la configuration des réseaux de transport, mais aussi les territoires qu'ils irriguent. Pour les régions, membres du RTA, les enjeux sont majeurs car elles sont situées sur le corridor atlantique qui est l'un des neuf corridors multimodaux (rail, route, fluvial) de transports prévus dans le réseau transeuropéen de transport de l'Union Européenne (RTE-T). Ce corridor est crucial car il établit des communications entre les régions du Sud-Ouest et du centre de l'Europe reliant les ports de la péninsule Ibérique, la partie la plus occidentale de la France et le nord de l'Europe. L'espace atlantique européen est aussi connecté au corridor de la mer du Nord ainsi qu'au corridor Baltique, en articulation avec les autres corridors européens et tout particulièrement les liaisons Ouest - Est vers le centre et l'est de l'Europe.

Dans ce contexte, les membres du RTA ont choisi d'être pro-actifs en contribuant, en amont, à la future « Révision des orientations du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) », prévue pour 2021. La contribution du RTA répond aux défis d'une transition à la fois sociale, économique et écologique en s'appuyant sur des éléments prospectifs (énergie, innovation technologique, acceptabilité par les populations).

La contribution du RTA s'inscrit également dans le cadre des politiques locales et territoriales réinterrogées par l'enjeu climatique, notamment en lien avec les orientations européennes du « Green Deal ». Ainsi, toutes les propositions formulées sont corrélées aux évolutions qui interviendront dans le domaine de la transition énergétique. De même, elle

prend en compte les ajustements nécessaires à trouver face au BREXIT pour les régions de la façade Atlantique-Manche et les autres mesures européennes, nationales ou régionales prises dans le contexte de la crise sanitaire depuis mars 2020.

En outre, le RTA souhaite que la révision du RTE-T garantisse l'interconnexion entre le réseau central et global afin d'assurer l'accessibilité de tous les territoires de l'UE, notamment pour les régions périphériques et rurales de l'UE, dont le développement économique et social dépend de la qualité des infrastructures de transport. Par ailleurs, le RTA considère que l'exécution des travaux du réseau central à l'horizon 2030 ne doit pas se traduire par un abandon ou une suspension des travaux du réseau global (2050).

